



Physics of Estuaries and Coastal Seas (PECS) - 2024

23-27 Sep 2024 - Bordeaux (France)



BECOME A SPONSOR PARTNERSHIP APPLICATION FORM

The Idea Behind PECS

PECS (Physics of Estuaries and Coastal Seas) is an independent organization whose sole purpose is to organize the PECS biennial conferences. The objectives of these conferences are to:

- promote exchange of information on recent developments in physics of estuaries and coastal seas;
- stimulate cooperation between coastal engineers and coastal oceanographers, and
- to provide a forum for graduate students and young scientists and engineers where they feel comfortable to interact with experienced scientists.

Emphasis is on the results of field and laboratory measurements, and theoretical and numerical analysis, with the aim of better understanding the underlying physical processes. Other relevant topics are also acceptable. This conference series emphasizes informal exchanges in a collegial environment. All sessions are plenary and attendance is limited to one hundred and fifty participants.

History of PECS

Paraphrased from excerpt by Prof. J. van de Kreeke

During the 1950s and '60s, coastal engineers and coastal oceanographers focused on different problems with regard to estuaries. Coastal engineering problems related mostly to stability of tidal inlets, land reclamation and the closure of estuaries and bays for storm surge protection. Solving these problems required knowledge of tides and tidal currents. In contrast, coastal oceanographers tended to concentrate on tidal mean properties including salinity, stratification, and gravitational circulation. While coastal engineers derived their tools from hydraulics, coastal oceanographers relied on geophysical fluid dynamics.

In the seventies the coastal engineers started to face different types of problems relating mostly to water quality. Because water quality is largely determined by tidal mean motions, the coastal engineers began to seek help from coastal oceanographers. As a result of this the coastal oceanographers detected an interest in their work that had been absent in the community of blue water oceanographers.

With the intent of focusing on estuaries and providing a venue for coastal engineers and coastal oceanographers to collaborate, the first PECS conference was organized in September 1978 in Hamburg. Since 1984 conferences have been held every two years. With the inclusion of physics of coastal seas in 1990.

PECS has an advisory board consisting of the chairpersons of the previous meetings. The board ensures that future conferences adhere to the above mentioned objectives. The board also selects the venue of future conferences. Organizing a conference and publishing conference papers is the sole responsibility of the local organizing committee.

For more information about the partnership:

UB Event

ub.event@u-bordeaux.fr



Local scientific & organizing committee

Members

- Hans Burchard (Leibniz Institute for Baltic Sea Research Warnemünde, Allemagne)
- Bob Chant (Rudgers University, USA)
- Carl Friedrichs (Virginia Institute of Marine Science, USA)
- Rocky Geyer (Woods Hole Oceanographic Institution, USA)
- Florent Grasso (Ifremer, France)
- Qing He (Eastern China Normal University, Shanghai, China)
- Rob Hetland (Texas A&M University, USA)
- David Jay (Portland State University, USA)
- Parker MacCready (University of Washington, USA)
- Julie Pietrzak (Technical University of Delft, Pays-Bas)
- Lauren Ross (University of Maine, USA)
- Paulo Salles Afonso de Almeida (National Autonomous University of Mexico)
- Guto Schettini (Universidade Federal de Pernambuco, Brasil)
- Henk Schuttelaars (Technical University of Delft, Pays-Bas)
- John Simpson (University of Bangor, Pays de Galles)
- Aldo Sottolichio (University of Bordeaux, France)
- Alex Souza (Cinvestav Unidad Mérida, Mexico)
- Arnoldo Valle Levinson (University of Florida, USA)

Organising Committee

- Aldo Sottolichio (Université de Bordeaux, France)
- Florent Grasso (Ifremer Brest, France)
- Lauren Ross (University of Maine, USA)



EXHIBITION & SPONSORING OPPORTUNITIES

Diamond sponsor

2 000 € VAT excl

.....

1 free registration fee

.....

1 exhibition space
1 table, 2 chairs
1 electrical outlet

.....

1 free registration to the Gala diner

.....

Logo display
Website, program

.....

1 Poster exhibition

GOLD sponsor

1 500 € VAT excl

.....

1 free registration fee

.....

-

.....

1 free registration to the Gala diner

.....

Logo display
Website, program

.....

1 Poster exhibition

SILVER sponsor

1 000 € VAT excl

.....

-

.....

-

.....

-

.....

Logo display
Website, program

.....

1 Poster exhibition

Physics of Estuaries and Coastal Seas (PECS) - 2024

23-27 Sep 2024 - Bordeaux (France)



PARTICIPATION



CONTACT

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

E-mail :

Contact administratif

Nom :

Prénom :

Tel :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Contact sur site

Nom :

Prénom :

Portable :

E-mail :

Merci d'indiquer les noms des participants :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Organisme :	Organisme :
Pays :	Pays :
Email :	Email :

OFFRE SPONSORING

DIAMOND SPONSORING

GOLD SPONSORING

SILVER SPONSORING

	Total
€
€
€
TOTAL hors TVA€
TVA 20%*€
MONTANT TOTAL€

Veillez parapher



Physics of Estuaries and Coastal Seas (PECS) - 2024

23-27 Sep 2024 - Bordeaux (France)



PAIEMENT

- La totalité du paiement doit être versée à la réservation.
- Le paiement doit être effectué en Euros, net de toute charge bancaire, par chèque (résidents français uniquement), virement bancaire ou carte de crédit.
- Merci d'indiquer le moyen de paiement choisi :

Chèque à l'ordre d'ADERA SAS (pour les français uniquement), indiquer « PECS » au dos du chèque et l'envoyer à :
Adera Congrès -162 Av A. Schweitzer-CS60040-33608 PESSAC Cedex.

Virement bancaire (merci de joindre l'avis de virement mentionnant le nom de la société)

A l'ordre de : **ADERA SAS** (Cité de la Photonique - Bâtiment GIENAH 11 avenue de Canteranne - CS60040-33608 PESSAC Cedex - France) – PECS

IBAN : FR76 3000 3022 7300 0200 0147 564/ BIC : SOGEFRPP

Société Générale (SG BAYONNE CA ENT- (02273) - 26 RUE 49IE INFANTERIE – 64100 BAYONNE – France)

Carte de crédit VISA MASTER EUROCARD

N° de carte : / // // // /

Date d'expiration : /

Nom du détenteur de la carte :

Autorisation de paiement – montant : €

Date : / / Signature du détenteur de la carte :

En signant et paraphant ce formulaire de participation, je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente, et j'en accepte sans réserve ni restrictions toutes clauses.

En cochant cette case, je consens à ce que les données recueillies dans le formulaire fassent l'objet d'un traitement par le service congrès de l'ADERA pour la gestion et l'organisation de l'événement (facturation et communication avec les participants au sujet de son inscription ou de sa réservation). Les destinataires de ces données sont les membres du comité d'organisation de l'événement, cette communication est liée aux stricts besoins liés à l'organisation de l'événement. Ces données seront conservées par l'ADERA jusqu'à la fin de l'événement.

Le participant peut exercer ses droits d'accès aux données personnelles, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité des données, d'opposition au traitement des données personnelles, et/ou de retrait de votre consentement moyennant notification écrite à l'ADERA à l'adresse suivante : dpo@adera.fr ou par lettre signée à l'adresse suivante Centre Condorcet, 162 avenue Albert Schweitzer, CS60040, 33608 PESSAC. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour **PARTENAIRE** - Fait à le

Nom du signataire et fonction :

Signature Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Cachet de l'entreprise

Pour **UB EVENT** - Fait à le

Nom du signataire et fonction :

Veillez parapher

Physics of Estuaries and Coastal Seas (PECS) - 2024

23-27 Sep 2024 - Bordeaux (France)



CONDITIONS GENERALES



PRÉAMBULE

Les conditions générales de l'Exposition « PECS » sont ci-après énoncées.

RÉSERVATION ET PARTICIPATION

Pour sponsoriser/exposer sur PECS veuillez remplir le contrat de sponsoring suivant et l'adresser à :

ADERA/ PECS. -CS60040-33608 PESSAC Cedex-France.

Email : ub.event@u-bordeaux.fr (en précisant " PECS " dans l'objet du mail).

Toute demande sera soumise au Comité d'Organisation qui se réserve le droit de refuser toute candidature de société ou organisme dont les activités ne seraient pas en rapport avec le thème général de l'événement.

PAIEMENT

Le montant total du sponsoring doit être réglé à la réservation.

Tout paiement doit être effectué en Euros, net de toute charge bancaire. Le règlement doit être clairement identifié, précisant « PECS » ainsi que le nom de la société ou organisme.

Les prestations sont mentionnées Hors Taxe (TVA à 20%).

FACTURATION

A réception du contrat de sponsoring signé, accompagné du règlement, et après acceptation par le Comité d'Organisation, le sponsor/exposant recevra une facture acquittée.

ANNULATION / MODIFICATION

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du congrès, les dates et/ou lieu et/ou format du congrès, peuvent être modifiées. Dans ces conditions l'inscription restera valable pour le congrès modifié sans possibilité de réclamation par le sponsor ou l'exposant.

Si la manifestation se tient sur une plateforme virtuelle, le sponsor ou l'exposant s'engage à ne pas enregistrer, ni télécharger, ni reproduire les informations diffusées lors du congrès. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des problèmes de connexion dus au réseau internet ou à du matériel/navigateur obsolète. L'organisateur fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue, et communiquera au sponsors ou exposant les spécifications techniques nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme ; toutefois, le sponsor ou l'exposant reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service liée à une intervention de maintenance corrective, l'organisateur mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai raisonnable. Dans cette configuration, le sponsor ou l'exposant s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à l'organisateur et à l'ADERA.

ASSURANCE

Le sponsor exposant déclare avoir souscrit les polices d'assurance suivantes, le couvrant ainsi que sa société ou organisme et toute personne participant directement ou indirectement à l'exercice de ses activités, contre tout risque potentiel pour lui et son matériel (effets personnels, matériel exposé et tout autre équipement apporté à PECS :

- Assurance responsabilité civile.

- Assurance contre le vol couvrant la valeur totale du matériel exposé.

- Toute autre assurance couvrant la responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel ou immatériel, causé à autrui durant leur participation au congrès (incluant les périodes de montage et de démontage). Cette assurance prend effet à la livraison du matériel du sponsor exposant.

- L'organisateur décline toute responsabilité contre tout dommage potentiel ou vol du matériel du sponsor exposant, survenant notamment entre son arrivée et son enlèvement et pour lequel il aura souscrit les assurances nécessaires et requises.

SECURITE

Les stands des sponsors doivent respecter les normes de sécurité. Il est obligatoire d'utiliser des matériaux conformes aux normes de sécurité usuelles. L'utilisation de gaz ou de matériel combustible est strictement interdite.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les dates et/ou lieu et/ou format de PECS, peuvent être modifiées ou annulées.

REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LOI APPLICABLE

Le présent contrat de sponsoring est régi par la loi française.

En cas de litige, le Comité d'Organisation et le sponsor/exposant feront le nécessaire pour trouver une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Bordeaux.

Veuillez parapher

